



• BIO EN NORMANDIE •

Les agricultrices et agriculteurs bio

Bio en Normandie, créée par et pour les agriculteurs et agricultrices bio, œuvre depuis 25 ans pour développer, structurer et ancrer une agriculture biologique locale, durable et équitable en Normandie.

CONSEIL EN GRANDES CULTURES BIO

DIAGNOSTIC DE SOL & GESTION DE LA FERTILITÉ

Interroger le sol pour améliorer la performance des cultures

Réaliser le prélèvement de sol et le profil cultural, envoyer les échantillons au laboratoire, interpréter les résultats et préconiser des interventions correctives.

1 visite technique en saison + Rapport écrit + Analyse effluents (si ferme polyculture élevage)



SUIVI TECHNIQUE DES CULTURES

Accompagnement dans la prise de décisions

Proposition d'un suivi réactif adapté aux besoins.

Prestation à la carte : tour des parcelles, diagnostic et conseil sur les cultures : assolement, rotation, gestion des adventices et de la fertilité du sol.

Rendez-vous sur le terrain + synthèses écrites

Niveau 0 : 1 visite sans rapport écrit | **Niveau 1** : 2 visites sur 1 campagne avec rapports écrits

Niveau 2 : 4 visites sur 2 campagnes avec rapports écrits



PERFORMANCE TECHNICO-ÉCONOMIQUE DE L'EXPLOITATION

Optimiser les résultats technico-économiques de la ferme

- Accès à l'outil d'analyse de la marge OPTIBIO, conçu par et pour les agriculteur(-trice)s biologiques en Grandes Cultures.
- Amélioration de la performance grâce à l'analyse de la marge et la comparaison avec le groupe, qui permet d'améliorer la performance du système.



POUR TOUTES AUTRES
DEMANDES, CONTACTEZ
VOTRE CONSEILLER(-ÈRE)



Maddalena Moretti | Val de Reuil

Conseillère technique Grandes Cultures | 27 - 76
02 32 09 01 66 | 06 02 98 90 95 | mmoretti@bio-normandie.org

Benoît Coiffier | Louvigny

Conseiller technique Grandes Cultures | 14 - 50 - 61
02 58 09 00 77 | 07 49 07 80 29 | bcoiffier@bio-normandie.org



CONSEIL EN GRANDES CULTURES BIO

PACK TECHNIQUE*

Le « Pack Technique » comprend :

- L'actu plaine : tous les mois, un bulletin d'information sur les travaux, les références et la veille réglementaire ;
- L'accès à Optibio, outil d'analyse de la marge des cultures bio avec synthèses visuelles et téléchargeables ITK et matrices de gain ;
- Les carnets de plaine spécialement conçus pour répondre aux exigences réglementaires de la Directive Nitrate pour les parcelles avec apports < 50 UN/ha ;
- Les cahiers et les fiches techniques sur les pratiques innovantes vues en plaine.

100 €

GROUPES D'ÉCHANGES*

Deux groupes d'échange technique démarrent leur activité en février : l'un dans l'Eure et un en Seine-Maritime.

L'adhésion au groupe comprend :

- La participation aux tours de plaine et aux échanges au sein du groupe ;
- La participation au groupe marge ;
- L'inscription dans le groupe WhatsApp.

Le projet d'un groupe d'échange sur le territoire bas-normand est en cours de mise en place.

200 €

*Offres soumises à Adhésion 2020 à Bio en Normandie
Merci de compléter le bulletin d'inscription joint

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 | Public

Cette offre de services s'adresse prioritairement aux agricultrices, agriculteurs, conjoints collaborateurs, aides familiales, salarié(e)s d'exploitation et personnes engagées dans un parcours d'installation agricole.

Pour tout autre public, nous contacter

ARTICLE 2 | Organisation

Chaque offre est encadrée par un(e) conseiller(-ère) technique.

Ces informations sont susceptibles de connaître des modifications, auquel cas les personnes concernées en seront avisées dans les plus brefs délais.

ARTICLE 3 | Conditions financières

Nos tarifs sont soumis à la TVA (20 %), sauf le pack technique et les groupes d'échanges AIDE CASE | L'aide au Conseil Agricole Stratégique et Économique est une subvention du Conseil Régional dont chaque porteur(-se) de projet agricole (producteurs(-trices)), structures agricoles de l'ESS, porteur(-se)s de projets) peut bénéficier une fois par an. C'est une prise en charge pouvant atteindre 80 % et plafonnée à 1 500 € HT.

Une même prestation ne pourra faire l'objet d'une aide que tous les 3 ans. Sous réserve de reconduction du dispositif.

ARTICLE 4 | Frais de déplacement

Les prestations proposées comprennent les frais de déplacement.

ARTICLE 5 | Annulation - Rétractation

1. Annulation de la part du bénéficiaire : en cas d'absence ou d'abandon pour tout motif non cas de force majeure, la totalité de la participation financière est retenue. En cas de force majeure dûment justifiée, seules les prestations effectivement réalisées sont dûes au prorata temporis de leur valeur prévue.

2. Bio en Normandie se réserve la possibilité de reporter à une date ultérieure, voir d'annuler, tout rendez-vous ou toute manifestation.

Bio en Normandie s'engage à réaliser la prestation proposée avec toute la compétence et la qualité nécessaires pour répondre aux besoins attendus. Les obligations de Bio en Normandie se limitent à celles indiquées dans l'offre.